



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

Le 24 septembre 2020 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Charles LENOIR, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Jean Pierre MOURIER, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Pascal POYE, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Céline DELPECH

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Juan Carlos VEGAS à Patrick CALLAIS,

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	26
Qui ont pris part à la délibération	27
Pour	27
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

BUDGET PRINCIPAL VILLE - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - CM/20/095

Il est rappelé au Conseil Municipal que des décisions modificatives destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Qu'en l'espèce, cette décision modificative, telle que présentée dans le tableau ci-dessous, a pour objet d'effectuer des virements de crédits internes au sein de différents services.

BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses	recettes	Commentaires
<i>FONCTIONNEMENT</i>			
	-		
TOTAL	0,00 €	0,00 €	
<i>INVESTISSEMENT</i>			
D 2184 – 422 (Ch.21) : Mobilier	479,00 €		Achat meuble plonge pour cuisine du Centre Social
D 2188 – 91 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles	1 121,00 €		Achat panneau extérieur pour travaux place Ronarc'h
D 2188 – 211 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles	1 959,00 €		Achat de vaisselle pour écoles maternelles Curie et Maupassant
D 2188 – 211 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles	6 516,00 €		Achat de WC chimiques école Maternelle Curie
D 2188 – 212 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles	6 516,00 €		Achat de WC chimiques école Elémentaire Curie
D 2188 – 211 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles	1 700,00 €		Complément budgétaire de l'achat de lave batterie école Maternelle Curie
D 2188 – 212 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles	1 700,00 €		Complément budgétaire de l'achat de lave batterie école Elémentaire Curie
D 2313 - 212 (Ch.23) : Constructions	- 19 991,00 €		Travaux ascenseur de l'école Maupassant reportés en 2021
D 2188 – 823 (Ch.21): Autres immobilisations corporelles	2 760,00 €		Fourniture de 2 bancs supplémentaires pour la voie verte

D 2313 - 212 (Ch.23): Constructions	- 2 760,00 €		Création accueil périscolaire école Maupassant reportée en 2021
D 2315 - 211 (Ch.23): Installations, matériels et outillages techniques	1 536,00 €		Travaux électriques cuisine école Maternelle Curie
D 2315 - 212 (Ch.23): Installations, matériels et outillages techniques	1 536,00 €		Travaux électriques cuisine école Elémentaire Curie
D 2188-251 (Ch21): Autres immobilisations corporelles	1 078,00 €		Achat adoucisseur pour le lave-vaisselle de l'école Curie
D 2313-212 (Ch.23): Constructions	- 4 150,00 €		Travaux ascenseur de l'école Maupassant reportés en 2021
D 2031-020 (Ch.20): Frais d'études	100 000,00 €		Bureau études travaux ADAP anciens bâtiments SITY
D 2313-211 (Ch.23): Constructions	- 87 500,00 €		Travaux ascenseur de l'école Maupassant reportés en 2021
D 2313-212 (Ch.23): Constructions	- 12 500,00 €		Travaux ascenseur de l'école Maupassant reportés en 2021
TOTAL	0,00 €	0,00 €	

Que pour information, le solde des dépenses imprévues après adoption de cette décision modificative n° 2 est de :

022-020 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 300 000.00 €

020-01 : Dépenses imprévues d'investissement : 225 000.00 €

Qu'à la lecture de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1612-11,
 VU la délibération n° CM/20/035 du 4 juin 2020 approuvant le budget primitif 2020,
 VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 10 septembre 2020,
 VU le rapport de Monsieur le Maire.

ADOPTÉ la décision modificative comme indiquée dans le tableau présenté.

Envoyé en préfecture le 12/10/2020

Reçu en préfecture le 12/10/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-217607092-20200924-CM_20_095_1-DE

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 25 septembre 2020

Patrick CALLAIS,
MAIRE

